

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 658

17 mars 2008

SOMMAIRE

Adami S.A.	31552	KAGEPE - Karneval Gemeng Peiteng	31546
Ados S.A.	31553	Kato S.à r.l.	31568
Aeroloc S.à r.l.	31567	Konzeptual Holding S.A.	31584
Afaia S.à r.l.	31566	La Couronne S.A.	31567
Alea lacta Est (Lux) B.V.	31556	Losca International S.à r.l.	31574
A.T.B. Finanziaria S.A.	31569	Napier S.à r.l.	31572
AV Knight S.à r.l.	31571	Nikaya SA, SPF	31562
Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l.	31567	OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l.	31547
Catermat S.à r.l.	31573	OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l.	31571
Criseide S.à r.l.	31559	OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	31570
Crown Property Invest S.A.	31574	OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l.	31571
D. Jacquet & Cie	31545	Redding Intervest S.à r.l.	31538
EFG Investment (Luxembourg) SA	31577	Repco 38 S.A.	31576
Emerald Box S.A.	31576	Rinol International S.A.	31569
Equinox Investment Company S.C.P.A.	31568	Riviera Investments S.A.	31562
Etplus S.A.	31576	SBSM S.A.	31581
European Retail Income Venture II Feeder S.C.A.	31556	société en nom collectif MEZRARI-CHBILI	31573
European Retail Venture S.A.	31572	Soft Engineering System's	31574
Ferolux S.A.	31573	Star 2000 Holding S.A.	31553
Fidessa (Luxembourg) S.A.	31554	STK Innova Holding S.à r.l.	31559
Finanz Investor Holding A.G.	31575	Swiss Life (Luxembourg)	31570
Finanz Investor Holding A.G.	31575	Tael S.à r.l.	31570
GP3 Europe S.à r.l.	31581	Talbo S.à r.l.	31567
Grenache & Cie S.N.C.	31571	The Leading Travel Companies of Africa S.A.	31556
Heynen, GmbH	31573	TMC Finance S.A.	31554
HMD Investissements S.A.	31553	VCM-Progest 1 S.A.	31575
Inventa (Luxembourg) S.A.	31554	Vericom S.A.	31552
Inventus S.A.	31568	Wilcox S.à r.l.	31572
Inventus S.A.	31575	World Companies Management Groupe S.A.	31574
JP Residential III S.à r.l.	31572		
JP Residential VII S.à r.l.	31569		

Redding Intervest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.309.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of REDDING INTERVEST CORP. having its registered office in Tortola, British Virgin Islands registered number 414147.

The meeting is presided by Danielle Schroeder, company manager, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To transfer the seat of the company from the British Virgin Islands to Luxembourg.

2.- To amend the object of the company to read as follows:

The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

3.- To fix the share capital at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) by the creation and issue of one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euros (€ 125.-) and attribution of the actual issued share capital to a special reserve. Subscription and payment.

4.- To transform the company into a société à responsabilité limitée under the denomination of REDDING INTERVEST S.à r.l. and to determine the articles of incorporation to put them in accordance with Luxembourg law.

5.- Appointment of Mr. Robert Heberlein, Mr. Stefan Breitenstein and Mr. Ryan Rudolph as managers of the company, with determination of their powers and the duration of their mandates.

6.- To fix the address of the company.

7.- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to ratify the resolutions taken by the shareholders of the Company in Road Town, Tortola, British Virgin Islands as of 19th December 2007, who have resolved, inter alia, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg. Therefore the meeting resolves to adopt the Luxembourg nationality in the form of a «société à responsabilité limitée», in order that the Company would be struck off of the Register of The British Virgin Islands and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the regime of the continuity according to the laws of Luxembourg.

As a consequence the meeting decides to transfer the seat of the company to Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duchy of Luxembourg. The company discontinues in the British Virgin Islands and continues in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to amend the object of the company to read as follows:

«The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.»

Third resolution

The meeting decides to fix the share capital at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euros (€ 125.-) and to attribute the actual issued share capital to a special reserve.

These 100 new shares are all subscribed by THE A.G. LEVENTIS FOUNDATION, FL-9490 Vaduz.

The capital has been fully paid in by the associate by payment in cash, so that the company has at its disposal the amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-), proof of which has been given to the undersigned notary of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the form of a société à responsabilité limitée under the new denomination of REDDING INTERVEST S.à r.l. and to determine the articles of incorporation under the form of a société à responsabilité limitée, as follows:

Title I.- Name, Office, Purpose, Duration

Art. 1. The name of the Company is REDDING INTERVEST S.à r.l.

Art. 2. The Company shall have its head office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the managers.

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the head office or communications with abroad, the head office may be provisionally transferred abroad by decision of the managers until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

It may acquire, equip, build real estates in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, manage them by letting or otherwise.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

Generally, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 4. The Company is established for an unlimited duration.

Title II.- Capital, Contribution, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euros (€ 125.-) each.

Art. 6. The shares are transferable as provided by law.

Art. 7. The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the corporate Articles and to the decisions of the shareholders.

Art. 8. The shares are indivisible and the Company recognizes a sole holder per share for the exercise of the rights attached thereto.

Title III.- Management and Supervision

Art. 9. The Company is managed by one or several managers who may but need not be shareholders.

The shareholders determine the number of managers. The managers are appointed, suspended or revoked by the shareholders.

Each manager is entitled to perform all acts of administration or disposal, subject to the restrictions provided by law and these Articles. Each manager may confer special powers for determined actions. The managers may appoint any executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Company.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of a manager who shall not have to justify his powers or authorizations.

When a corporate entity is the manager, the Company will be bound by the signature of the person entitled to bind such corporate entity.

If all managers or the manager are absent or prevented from acting, the shareholders are temporarily in charge of the management and represent the Company in all legal or other acts.

In the event of a conflict of interests between the Company and one of the managers, the Company shall be represented by the other manager or managers. It shall be represented by the shareholders if there is only one manager or if there is a conflict of interest between the company and all managers.

Art. 10. The shareholders may appoint one or several statutory auditors in charge of supervision of the affairs of the Company.

Title IV.- Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 11. The shareholders take their decisions in general meetings or, if all shareholders agree, by decision in writing. Any decision must be approved by the shareholders representing the majority of the shares. General meetings are convened by the managers.

All amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing 3/4 of the shares.

Title V.- Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 12. The corporate year corresponds to the calendar year.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Company shall be closed and the managers shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the managers shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy at their expense.

Art. 13. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

Title VI.- Winding up and Liquidation

Art. 14. In the case of winding up of the Company for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the managers in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 15. The net proceeds of liquidation after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Title VII.- General Disposition

Art. 16. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first fiscal year shall start today and end on December 31st, 2008

Fifth resolution

The meeting states that it results from a balance sheet of the Company dated 28th December 2007 that the net asset value of the Company corresponds to at least EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros).

The said balance sheet together with a certificate of the management that the figures remain unchanged as of today will remain attached to the present deed.

Sixth resolution

The meeting appoints as managers of the company for an indefinite period:

- 1) Mr Robert Heberlein, attorney-at-law, with professional address at Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich.
- 2) Mr Stefan Breitenstein, attorney-at-law, with professional address at Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich.
- 3) Mr Ryan Rudolph, attorney-at-law, with professional address at 29, Am Schanzengraben, CH-8002 Zurich.

The company is validly bound by the individual signature of each manager

Seventh resolution

The Company shall have its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs is approximately at EUR 2,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société REDDING INTERVEST CORP., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 414.147.

L'Assemblée est présidée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- De transférer le siège de la société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg.

2.- De modifier l'objet de la société de la manière suivante:

La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

3.- De fixer le capital social à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune et d'attribuer le capital social émis actuel à une réserve spéciale. Souscription et paiement.

4.- De transformer la société en une société à responsabilité limitée sous la dénomination de REDDING INTERVEST S.à r.l. et de déterminer les statuts de la société et de les mettre en concordance avec la Loi Luxembourgeoise.

5.- Nomination de Messieurs Robert Heberlein, Stefan Breitenstein et Ryan Rudolf en tant que gérants de la société, et détermination de leurs pouvoirs et durée de leurs mandats.

6.- De fixer l'adresse de la société.

7.- Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables.

IV.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entérine les résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques en date 19 décembre 2007, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, afin que la Société soit radiée du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques et enregistrée à Luxembourg sous le régime de continuité selon les lois du Luxembourg et soit autorisée à adopter la nationalité luxembourgeoise et à modifier ses statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

En conséquence l'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La société cessera d'exister aux Iles Vierges Britanniques et continuera à exister au Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de la manière suivante:

«La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital social à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune et d'attribuer le capital social émis actuel à une réserve spéciale.

Ces nouvelles parts sociales sont toutes souscrites par la fondation THE A.G. LEVENTIS FOUNDATION, FL-9490 Vaduz.

Le capital a été entièrement libéré en numéraire par l'associé, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme de la société en société à responsabilité limitée sous la nouvelle dénomination REDDING INTERVEST S.à r.l. et de procéder à la modification des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Le nom de la société est REDDING INTERVEST S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci.

Elle pourra acquérir, aménager, construire des immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, gérer ces immeubles, par location ou autrement.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont cessibles selon les termes de la loi.

Art. 7. Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III.- Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés. Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V.- Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 14. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

Titre VII.- Disposition Générale

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année fiscale commence le jour du présent acte et se termine le 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate qu'il résulte d'un bilan de la Société au 28 décembre 2007 que l'actif net de la Société s'élève au moins à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Ce bilan ainsi qu'un certificat de la gérance attestant que les chiffres sont restés inchangés à ce jour, resteront annexés aux présentes.

Sixième résolution

L'assemblée élit comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- 1) M. Robert Heberlein, avocat, demeurant professionnellement à Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich.
- 2) M. Stefan Breitenstein, avocat, demeurant professionnellement à Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich.
- 3) M. Ryan Rudolph, avocat, demeurant professionnellement à, 29 Am Schanzengraben, CH-8002 Zurich

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants:

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, Relation: LAC/2008/694. — Reçu 219,55 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027778/242/373.

(080028434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

D. Jacquet & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.293.

Extrait de l'acte constitutif

1. Les associés

- Monsieur Dominique Jacquet, né à Hasselt (Belgique), le 21 septembre 1973, demeurant à B-3511 Hasselt (Belgique), Elfenbergstraat, 5.

- Monsieur Koen De Moortel, né à Sint-Truiden (Belgique) le 11 septembre 1979, demeurant à B-3800 Sint-Truiden (Belgique), Terbeek, 40.

2. L'objet social

- L'objet de la Société est la perception des commissions d'assurances, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance

La Société est gérée par l'Associé Commandité:

- Monsieur Dominique Jacquet

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille euros (10.000,-EUR) représenté par cent (100) parts de 100 euros (100,-EUR) chacune dont:

- Quatre vingt dix neuf (99) Parts de 100 euros (100,-EUR) détenues par Monsieur Dominique Jacquet.

- Une (1) Part de cent euros (100,-EUR) détenue par Monsieur Koen De Moortel.

7. Durée

La Société est constituée à la date du 21 décembre 2007 pour une durée illimitée.

Signatures.

Référence de publication: 2008027904/1656/59.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02552. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

KAGEPE - Karneval Gemeng Peiteng, Association sans but lucratif.

Siège social: Pétange,
R.C.S. Luxembourg F 7.521.

STATUTS

Art. 1. Sous la dénomination de KAGEPE, et avec le partenariat de la commune de Pétange, il est constitué une association qui a pour l'objet, l'organisation, la coordination et la mise en valeur des festivités, manifestations et valeurs traditionnelles et historiques du carnaval de et dans la commune de Pétange.

Art. 2. L'association a son siège dans la Commune de Pétange.

Membres

Art. 3. L'association se compose d'un nombre illimité d'associés. Le nombre ne pourra jamais être inférieur à trois.

Art. 4. Peuvent être associés toutes les personnes et toutes les associations et sociétés qui veulent aider l'association dans son activité spécifiée à l'article 1^{er} des présents statuts.

Art. 5. Les associés verseront à la caisse de l'association une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'assemblée générale et qui sera inférieure à 125 euros.

Art. 6. Tout associé, dont l'activité se heurte aux principes et intérêts de l'association, pourra être exclu par simple décision du Conseil d'Administration. Cette décision sera soumise à l'appréciation de l'assemblée générale.

Administration

Art. 7. La direction de l'association incombe au Conseil d'Administration qui se compose de 11 associés au moins et de 21 associés au plus, à savoir: un président, quatre vice-présidents, un secrétaire, un trésorier ainsi que des assesseurs. Les délégués de l'Administration Communale (2), du Syndicat d'Initiative de la Commune de Pétange (2), du Syndicat d'Initiative de Rodange (2), de la Fédération des Cités Carnavalesques, Fecc-Luxembourg (2) et de l'Amicale des Anciens Princes et Princesses Carnaval de la Commune de Pétange (2) en font partie d'office. Le poste de président est assumé, à tour de rôle annuel, par l'un des délégués de chacune des 5 représentations. Le tour de rôle est établi en règlement interne. Le Conseil d'Administration est élu pour la durée de 4 années par l'assemblée générale et est renouvelé par moitié, tous les deux ans. En cas d'élections, la majorité simple décide. Tout associé sortant est rééligible. Toutes les fonctions sont honorifiques.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut s'assurer la collaboration de plusieurs associés qui n'auront cependant que voix consultative.

Art. 9. Le Conseil d'Administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Ses décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. S'il y a égalité de voix, le point de l'ordre du jour sera ajourné et reporté sur un prochain ordre du jour. Le président, ou l'un des vice-présidents signera toutes les pièces engageant la responsabilité de l'association de l'assemblée générale, le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 11. La direction suprême de l'association incombe à l'assemblée générale conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent de droit:

- 1) de modifier éventuellement les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux règles établies par la loi;
- 2) de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration de désigner 3 commissaires aux comptes;
- 3) d'exercer tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

L'assemblée générale se réunira en séance ordinaire au début de l'année. Toutes les fois que les besoins l'exigent, elle peut être convoquée en séance extraordinaire, soit par décision du Conseil d'Administration, soit à la demande motivée et signée d'au moins un cinquième des associés. Le vote peut avoir lieu par représentation. Le membre qui désire voter

par représentation doit munir son mandataire d'une procuration spéciale et écrite; les présidents ou secrétaires des associations -membres sont dispensés d'une procuration spéciale et écrite.

Art 12. L'assemblée générale est convoquée par simple lettre à adresser par le Conseil d'Administration à tous les associés ou par avis dans 3 quotidiens ou périodiques luxembourgeois, au moins trois jours avant le délai fixé. La convocation mentionne l'ordre du jour.

Art. 13. Les résolutions de l'assemblée générale, dont la loi ne prescrit par la publication au Mémorial, sont consignées et signées par les membres du Conseil d'Administration présents. Tous les associés peuvent en prendre connaissance.

Modification des Statuts

Art. 14. Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale. Aucune modification ne peut être adoptée, si les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés à l'assemblée générale et si cette modification n'est pas votée avec une majorité de deux tiers des associés présents ou représentés. Si les deux tiers des associés ne sont pas représentés à une première assemblée, le Conseil d'Administration doit en convoquer une seconde qui pourra délibérer quelque soit le nombre des associés présents ou représentés.

Art. 15. L'association se donne un règlement d'ordre intérieur lequel est obligatoire pour chaque membre du KAGEPE.

Dissolution et Liquidation

Art. 16. En cas de liquidation de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, l'avoir social éventuel sera versé au profit de l'Office social de la Commune de Pétange.

Pétange, le 11 janvier 2008.

Fait en autant d'exemplaires que de parties en présence

KAGEPE

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008027899/762/74.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05381. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.200,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 135.993.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of January.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG EPOF A S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated on January 17, 2008 pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership whose registered office is at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs. Claire-Marie Darnand, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Creation of a new class of share capital of the Company, being class A «tracker» shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 47,700.- (forty-seven thousand seven hundred Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 60,200.- (sixty thousand two hundred Euro), by way of the issue of 1,908 (one thousand nine hundred and eight) new class A tracker shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2 above;

5. Amendment to article 17.3 of the Articles; and

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

III. that the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create a new class of share capital of the Company, being class A «tracker» shares (Class A Tracker Shares), having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and which will have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the fourth and fifth resolutions below.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 47,700.- (forty-seven thousand seven hundred Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 60,200.- (sixty thousand two hundred Euro), by way of the issue of 1,908 (one thousand nine hundred and eight) new class A tracker shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept and record the following subscription for the new Class A Tracker Shares and full payment of the share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribed for 1,908 (one thousand nine hundred and eight) new Class A Tracker Shares for an aggregate nominal amount of EUR 47,700.- (forty-seven thousand seven hundred Euro) and it fully paid up such shares by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of EUR 47,700.- (forty-seven thousand seven hundred Euro) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable).

The Receivable contributed to the Company was valued at EUR 47,700.- (forty-seven thousand seven hundred Euro) which amount was to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated January 23, 2008, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

«1. the Sole Shareholder was the owner of the Receivable;

2. the Sole Shareholder was solely entitled to the Receivable and possessed the power to dispose of the Receivable which was freely transferable;

3. the fair market value of the Receivable was at least EUR 47,700.- (forty-seven thousand seven hundred Euro); and

4. pursuant to a contribution agreement dated January 23, 2008 by and between the Sole Shareholder, as contributor and the Company, as contributee, upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company would become the full owner of the Receivable which would be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company was, following the increase in share capital, as follows:

	Shares
OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P.	500 Ordinary
	1,908 Class A
	Tracker
Total:	2,408 shares

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it read henceforth as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at EUR 60,200.- (sixty thousand two hundred Euro) represented by 2,408 (two thousand four hundred and eight) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (collectively and irrespective of their class, the Shares, and individually, a Share), divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) 1,908 (one thousand nine hundred and eight) class A «tracker» shares (the Class A Shares, and individually, a Class A Share). The Company may also create and issue (i) additional Class A Shares, (ii) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 17.3 of the Articles so that it shall read henceforth as follows:

«17.3 After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l. (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers; and

(c) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, together with the notary, signed this deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'OCM LUXEMBOURG EPOF A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 17 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., une société du droit des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Claire-Marie Darnand, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, fut annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détenait toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée fut le suivant:

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de capital de la Société, les parts sociales de classe A «tracker» ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune qui auront les droits et obligations tels que définis dans les statuts de la Société (les Statuts) tel qu'il est proposé de les modifier aux points 4. et 5. de cet ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 47.700,- (quarante-sept mille sept cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 60.200,- (soixante mille deux cents euros) par la voie d'émission de 1.908 (mille neuf cent huit) nouvelles parts sociales de classe A «tracker», ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;

3. Souscription des nouvelles parts sociales et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital adoptée sous le point 2. ci-dessus;

5. Modification de l'article 17.3 des Statuts; et

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer une nouvelle classe de part sociale de la Société, les parts sociales de classe A «tracker» (les Parts Sociales de Classe A «Tracker») ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune qui auront les droits et obligations tels que définis dans les Statuts tels que modifiés en vertu des résolutions quatre et cinq ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 47.700,- (quarante-sept mille sept cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 60.200,- (soixante mille deux cents euros) par l'émission de 1.908 (mille neuf cent huit) nouvelles parts sociales de classe A «tracker», ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante pour les nouvelles Parts Sociales de Classe A «Tracker» et le paiement complet de l'augmentation de capital.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux 1.908 (mille neuf cent huit) nouvelles Parts Sociales de Classe A «Tracker» pour un montant total de EUR 47.700,- (quarante-sept mille sept cents euros) et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de EUR 47.700,- (quarante-sept mille sept cents euros), détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la Créance).

La Créance apportée à la Société a été évaluée à EUR 47.700,- (quarante-sept mille sept cents euros), et sera affectée au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte d'un certificat en date du 23 janvier 2008 émis par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

1. L'Associé Unique était le propriétaire de la Créance;

2. l'Associé Unique était le seul détenteur de la Créance et possédait le pouvoir de disposer de la Créance qui était librement cessible;

3. la valeur de marché de la Créance était au moins de EUR 47.700,- (quarante-sept mille sept cents euros); et

4. en vertu d'un contrat d'apport en date du 23 janvier 2008 entre l'Associé unique et la Société, après apport de la Créance par l'Associé unique à la Société, la Société deviendrait le seul propriétaire de la Créance qui serait éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.»

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, et le notaire instrumentant, a été annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que l'actionnariat de la Société était, suite à l'augmentation de capital, la suivante:

	Parts Sociales
OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P.	500 Ordinaires 1.908 de Classe A «Tracker»
Total:	2.408

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts pour refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 60.200,- (soixante mille deux cents euros) représenté par 2.408 (deux mille quatre cent huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) 1.908 (mille neuf cent huit) parts sociales de classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A). La Société pourra également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A supplémentaires, (ii) des parts sociales de classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales de classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de classe G «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, (collectivement, les Parts Sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social d'OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) pour éviter tout doute (i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe A»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le Conseil de Gérance de la Société; et

(c) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: C.-M. Darnand, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, Relation: LAC/2008/4539. — Reçu 238,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027786/242/272.

(080027817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Adami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.442.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 janvier 2008 que:

- M. Marc Muller, Administrateur de la société, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027900/717/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Vericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 51.203.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027910/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04729. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Star 2000 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.247.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2007 que la FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à.r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à.r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIÉS SÀRL, LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008027906/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

HMD Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 109.703.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008027908/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04384. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Ados S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 76.686.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 10 mai 2006 que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Le conseil se compose par:

- Madame Alba Grelli, administrateur, administrateur-déléguée, demeurant à L-4271 Esch-sur-Alzette, 6, rue Origer
- Madame Anny Langers, administrateur, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Fossé
- Mademoiselle Laura Poggi, administrateur, demeurant à L-4271 Esch-sur-Alzette, 6, rue Origer

Est commissaire aux comptes: BECKER + CAHEN & ASSOCIES sàrl, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrit au RCSL sous le numéro B 63.836.

Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl

Signature

Référence de publication: 2008027972/7262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

TMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008027911/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04690. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

**Inventa (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Fidessa (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 57.196.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company FIDESSA (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 57.196, hereafter referred to as the «Company», constituted by a deed of the notary public Maître André Schwachtgen on November 29, 1996, published in the official gazette Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated March 3, 1997 under the number 100, page 4795.

The extraordinary general meeting is opened at 11.30 a.m. by Mrs. Saïda Ghazloune, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman, and appointing Régis Galiotto, employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the Company's share capital of EUR 35,000.- (thirty-five thousand Euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1) Modification of the name of the Company in INVENTA (LUXEMBOURG) S.A.

2) Subsequent modification of Article 1 of the articles of association of the Company as follows:

«A Luxembourg société anonyme is governed by the present Articles of Association under the name of INVENTA (LUXEMBOURG) S.A.»

3) Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution The shareholders' meeting resolves to modify the name of the Company in INVENTA (LUXEMBOURG) S.A.

Second resolution The shareholders' meeting resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

«A Luxembourg société anonyme is governed by the present Articles of Association under the name of INVENTA (LUXEMBOURG) S.A.»

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDESSA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 57.196, ci-après la «Société», constituée suivant acte du notaire Maître André Schwachtgen du 29 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 3 mars 1997 sous le numéro 100, page 4795.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures par Mme Mrs Saïda Ghazloune, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président, et désignant Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Concernant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital souscrit d'EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation au préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du nom de la Société en INVENTA (LUXEMBOURG) S.A.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

«Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les présents statuts sous la dénomination de INVENTA (LUXEMBOURG) S.A.»

3) Divers.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le nom de la Société en INVENTA (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

«Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les présents statuts sous la dénomination de INVENTA (LUXEMBOURG) S.A.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Ghazloune, R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008 Relation: LAC/2008/1759. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008028008/211/96.

(080028431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Alea lacta Est (Lux) B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 85.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027912/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02447. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

The Leading Travel Companies of Africa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.617.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027916/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03509. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

European Retail Income Venture II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 134.907.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of January.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bernardine Vos, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE II FEEDER S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 December 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.907 and whose articles of incorporation have not yet been amended (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of EUROPEAN RETAIL VENTURE II S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.318, acting as general partner of the Company (the «General Partner»), on 12 December 2007, an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand five hundred eleven euro (EUR 31,511.-), represented by one (1) class A share and thirty-one thousand five hundred ten (31,510) class B shares each of a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each fully paid in.

II. Pursuant to article 6 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at twenty-three million and one euro (EUR 23,000,001.-) to be used in order to issue new shares or to increase the nominal value of the shares and pursuant to the same article 6, the General Partner of the Company has been authorised

to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the General Partner, by resolution of the Board of Directors of the General Partner of the Company adopted on 12 December 2007, and in accordance with the authority granted to them pursuant to article 6 of the Company's articles of association, have decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 15 January 2008, an increase of the Company's issued share capital by an amount of fifty-six thousand nine hundred thirty euro (EUR 56,930.-) in order to raise the issued share capital to the amount of eighty-eight thousand four hundred forty-one euro (EUR 88,441.-) by the issuance of fifty-six thousand nine hundred thirty (56,930) new Class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) having the same rights and privileges as the existing Class B shares.

IV. The directors of the General Partner, by resolution of the Board of Directors of the General Partner of the Company adopted on 12 December 2007, have accepted, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 15 January 2008, and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the Class A and Class B shareholders,

the subscription of the fifty-six thousand nine hundred thirty (56,930) new Class B shares, as follows:

OP LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, a limited company governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 37,128 Class B Shares;

OP BANK GROUP PENSION FUND, a pension fund governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 9,901 Class B Shares;

OP BANK GROUP PENSION FOUNDATION, a foundation governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 6,188 Class B Shares;

OP BANK GROUP MUTUAL INSURANCE COMPANY, a limited company governed by the laws of Finland, having its registered office at Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finland: 3,713 Class B Shares;

V. All these new Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contribution in cash to the Company on 17 December 2007, so that the total amount of fifty-six thousand nine hundred thirty euro (EUR 56,930.-) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase has been on 17 December 2007 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 17 December 2007, paragraph one of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

«5.1. The subscribed capital is fixed at EUR 88,441.- (eighty-eight thousand four hundred forty-one Euro), represented by 1 (one) share of Unlimited Shareholder («actions de commandité», herein defined as «Class A Share») and 88,440 (eighty-eight thousand four hundred forty) shares of Limited Shareholder («actions de commanditaire», herein defined as «Class B Shares»); together, with the Class A Shares, herein as the «Shares»), with a par value of EUR 1.- (one Euro) each. The holders of Shares are hereafter referred to as the «Shareholders.»»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Bernardine Vos, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial de EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE II FEEDER S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 6 décembre 2007 suivant acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.907 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de EUROPEAN RETAIL VENTURE II S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous

le numéro B-134.318 en qualité d'associé commandité gérant de la Société (l'«Associé Commandité») le 12 décembre 2007, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de trente et un mille cinq cent onze euros (EUR 31.511,-) divisé en une (1) action de Catégorie A et trente et un mille cinq cent dix (31.510) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à vingt-trois millions et un euros (EUR 23.000.001,-) pouvant être utilisé pour émettre de nouvelles actions ou pour augmenter la valeur nominale des actions et qu'en vertu du même article 6, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de l'Associé Commandité, par résolutions du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société adoptées le 12 décembre 2007 et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 15 janvier 2008, une augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de cinquante six mille neuf cent trente euros (EUR 56.930,-) en vue de porter le capital social souscrit à un montant de quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante et un euros (EUR 88.441,-) par la création et l'émission de cinquante six mille neuf cent trente (56.930) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie B existantes.

IV. Les administrateurs de la Société, par résolutions du Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société adoptées le 12 décembre 2007, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 15 janvier 2008, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B, la souscription des cinquante six mille neuf cent trente (56.930) nouvelles actions de Catégorie B comme suit:

OP LIFE ASSURANCE COMPANY LIMITED, une société de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 37.128 Actions de Catégorie B;

OP BANK GROUP PENSION FUND, un fonds de pension de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 9.901 Actions de Catégorie B;

OP BANK GROUP PENSION FOUNDATION, une fondation de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 6.188 Actions de Catégorie B;

OP BANK GROUP MUTUAL INSURANCE COMPANY, une société de droit finlandais ayant son siège social au Teollisuuskatula A, PO Box 308 00101, Helsinki, Finlande: 3.713 Actions de Catégorie B.

V. Toutes les nouvelles actions de Catégorie B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement le 17 décembre 2007 de sorte que la somme de cinquante six mille neuf cent trente euros (EUR 56.930,-) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social se trouvait le 17 décembre 2007 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 17 décembre 2007, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 88.441,- (quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante et un euros) représenté par 1 (une) action d'Actionnaire Commandité (ci-après «Action de Classe A») et par 88.440 (quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après «Actions de Classe B»), ensemble avec les Actions de Classe A, repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Les détenteurs d'Actions sont repris ci-après comme les «Actionnaires».

Frais

Les frais incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, LAC/2008/2858. — Reçu 284,65 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008028866/220/150.

(080028610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

STK Innova Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 92.431.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027917/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06172. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Criseide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 136.348.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente-et-un décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société CRISEIDE S.R.L, ayant eu son siège social à Rome (Italie), 131/L, Via Ostiense, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), inscrite au Registre des Entreprises de Rome sous le numéro 05641890586, et au Répertoire Economique Administratif (R.E.A.) sous le numéro 501358.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziana Moschetti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle Nobile, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Rome (Italie), par-devant le notaire Carlo Brugnoli, le 13 décembre 2007 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société CRISEIDE S.R.L. de Rome à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation et ratification de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société tenue à Rome (Italie), le 13 décembre 2007, par-devant Maître Carlo Brugnoli, notaire de résidence à Rome, décidant de transférer le siège social de la société de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2. Modification de la dénomination sociale de la société en CRISEIDE S.à r.l.

3. Fixation du capital social à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

4. Adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

5. Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises.

6. Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

7. Nomination d'un gérant.

8. Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations ainsi que le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2007, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de confirmer et de ratifier la décision, prise, entre autres, par l'assemblée générale qui s'est tenue à Rome (Italie) par-devant le notaire Carlo Brugnoli, le 13 décembre 2007, de transférer le siège social de Rome (Italie) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide le changement de la dénomination sociale en CRISEIDE S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises, et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation d'immeubles ainsi que la construction d'immeubles.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilière qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

STATUTS

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation d'immeubles ainsi que la construction d'immeubles.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilière qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de CRISEIDE S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les mille (1.000) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, SUPERHAWK FINANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 85.798.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature:

Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 26 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 15, boulevard Roosevelt, à L-2450 Luxembourg.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente-et-un décembre deux mille huit.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en Italie.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, G. Moschetti, C. Nobile, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, LAC/ 2008/ 1223. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008028711/227/138.

(080029283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Riviera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.357.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G H TRUST, Département Domiciliation de GODFREY-HIGUET

Avocats

Signature

Référence de publication: 2008027920/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04874. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Nikaya SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.292.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den fünften Februar.

Vor Uns Notar Roger Arrensdoerff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NIKAYA SA, SPF gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Mittwoch des Monats Mai jeden Jahres um 12.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausenddreihundertzwanzig (1.320,- €) Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1) und die der geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Fabrice Becquer, Kaufmann, wohnhaft zu L-2663 Luxemburg, 23, rue Vauban.
- b) Götz Schöbel, Betriebswirt, wohnhaft zu D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29.
- c) Hiltrud Lehnen, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-54636 Idenheim, Burgweg 2.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Fabrice Becquer, Kaufmann, wohnhaft zu L-2663 Luxemburg, 23, rue Vauban.

Vierter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sechster Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eight, on the fifth February.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II,

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title NIKAYA SA, SPF.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as well as by article 209 on commercial companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty one thousand (31.000,- €) euro represented by three hundred ten (310) shares with a par value of hundred (100,- €) euro each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assemble or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Wednesday of the month of May at 12 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty one thousand (31,000.- €) euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred and twenty (1,320.- €) euro.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

31566

First resolved

The number of Directors is set at three (3), that of the auditors at one (1) and that of the managing Directors of the Company at one (1).

The following are appointed Directors:

- a) Fabrice Becquer, merchant, residing in L-2663 Luxembourg, 23, rue Vauban.
- b) Götz Schöbel, economist, residing in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29.
- c) Hiltrud Lehnen, employee, residing in D-54636 Idenheim, Burgweg 2.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG INTERNATIONAL AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

The following is appointed managing Director of the Company: Fabrice Becquer, merchant, residing in L-2663 Luxembourg, 23, rue Vauban.

Fourth resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2013.

Fifth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Sixth resolved

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signed: W. O. Voegelé, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 12 février 2008, REM 2008/200. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 février 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008027928/218/232.

(080028092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Afaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 121.845.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés de la Société en date du 28 janvier 2008 que:

- M. Paul Lutgen, né à Consthum le 15 mai 1942, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Gérant,

Ont été nommés gérants de la Société,

- M. Horst Schneider, né à Trier le 20 septembre 1957, expert comptable, demeurant 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

- Mrs Manette Olsem, née à Luxembourg le 19 janvier 1958, diplômée ès sciences économiques, demeurant 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008028095/504/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

La Couronne S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 107.371.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027942/242/13.

(080027807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.643.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50589 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027943/211/11.

(080028354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Talbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008027950/220/12.

(080028369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Aeroloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 95.315.

Extrait des résolutions prises de l'assemblée générale du 20 décembre 2007

En remplacement de Monsieur Philippe Malsert, l'assemblée générale décide de nommer gérant Monsieur Johnny Aubert, né le 31 mai 1980 à F-59600 Maubeuge, demeurant 102, rue des Vignes, F-54650 Saulnes. La durée de son mandat de gérant est fixée pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
AEROLOC S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008028093/1488/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Kato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008027951/220/12.

(080028358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Equinox Investment Company S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.976.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 janvier 2008, acte n° 25 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008027965/208/13.

(080028218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Inventus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.923.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 10 janvier 2008

1. Monsieur Gérard BIRCHEN et MONTEREY SERVICES S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur A.
2. Monsieur Jacques Claeys et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur B.
3. Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).
4. Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de société, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Madame Ruth Brand, administrateur de sociétés, née à Sarnen (Suisse), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
7. Monsieur Benoît Nasr, prénommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVENTUS S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008028040/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04441. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Rinol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.707.

—
Mitteilung

Die Aktionäre der RINOL INTERNATIONAL S.A. haben in der Gesellschafterversammlung vom 28. Januar 2008 beschlossen, den Kommissar BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS S.à.r.l mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, von seinen Funktionen abzurufen und durch die FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIÉS S.à.r.l, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, zu ersetzen. Das Mandat des neuen Kommissars endet sofort nach der Jahreshauptversammlung die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Januar 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIÉS LUXEMBOURG

Unterschrift

Référence de publication: 2008027969/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03828. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

A.T.B. Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.734.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2008 que la société AUSTIN EQUITIES S.A, société de droit de Panama, ayant son siège Mossfon Building, East 54th Street à Panama a été nommée commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l démissionnaire.

Le mandat de AUSTIN EQUITIES S.A prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008027978/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03193. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

JP Residential VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.831.

—
RECTIFICATIF

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant l'orthographe du nom du gérant suivant: Monsieur Daniel Graf von der Schulenburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

JP RESIDENTIAL VII S.À R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008028160/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Tael S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.612.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027979/242/13.

(080027827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.484.250,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 116.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027980/242/13.

(080027824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2007, les actionnaires de la société ont acté ce qui suit:

1. Composition du Conseil d'Administration

Les mandats d'administrateur des personnes suivantes étant arrivés à échéance, ils sont respectivement renouvelés à dater de la présente assemblée et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille huit (2008):

- Monsieur Bruno Pfister, de nationalité suisse, né à St. Galle (CH) le 11 décembre 1959, et demeurant rue Studenbuehlstrasse, 53 à CH-8832 Wollerau (président du conseil d'administration).

- Madame Margrit Schmid, de nationalité suisse, née à Zürich (CH) le 26 août 1961, et demeurant Kinkelstrasse, 26 à CH-8006 Zürich.

- Monsieur Beat Hubacher, de nationalité suisse, né à Zürich (CH) le 29 septembre 1955, et ayant pour adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- Monsieur Patrick Schols, de nationalité belge, né à Hasselt (B) le 13 avril 1959, et demeurant rue Van der Meulen, 38 à L-2152 Luxembourg.

2. Réviseur d'entreprises

Le mandat du réviseur indépendant de SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., arrivé à échéance, est renouvelé à dater de la présente assemblée et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille huit (2008), et est dès lors confié à PricewaterhouseCoopers, sise route d'Esch, 400 à L-1014 Luxembourg.

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008028169/1889/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

OCM Luxembourg EPOF A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.200,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 135.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027981/242/13.

(080027818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 131.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027982/242/13.

(080027815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027983/242/12.

(080027813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

AV Knight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 115.629.

EXTRAIT

Monsieur Riccardo Rosati a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 13 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008028039/8531/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05987. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Wilcox S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008027984/220/12.

(080028577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Napier S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008027987/220/12.

(080028555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

European Retail Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 109.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008027992/220/12.

(080027931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.834.

RECTIFICATIF

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant l'orthographe du nom du gérant suivant: Monsieur Daniel Graf von der Schulenburg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

JP RESIDENTIAL III S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008028161/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Catermat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028010/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03417. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Heynen, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.767.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028011/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04227. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

société en nom collectif MEZRARI-CHBILI.

Enseigne commerciale: D&R CONSULTING et Logistique SENC.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028012/784/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04198. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Ferolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 25.642.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2007 de la Société

Les Actionnaires ont décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs en fonction:

- Monsieur Bruno Genin, domicilié rue Zénobe Gramme, 8 à B 6700 Arlon;
- Madame Claire Genin-Schockert, domiciliée rue Zénobe Gramme, 8, à 6700 Arlon;
- Monsieur Benoît Genin, domicilié rue Petit Routeux, 10, à B 6740 Etalle.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2011.

B. Genin
Président et Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008028025/8689/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05924. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

World Companies Management Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028013/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04165. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Crown Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 90.079.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028014/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09261. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Soft Engineering System's, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 100.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008028015/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09256. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Losca International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.097.

La société a été constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques et le siège social a été transféré à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 25 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n° 2167 du 2 octobre 2007.
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOSCA INTERNATIONAL S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008028366/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04593. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

VCM-Progest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.638.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028021/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04501. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 56.365.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028022/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04500. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Finanz Investor Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 56.365.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028023/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04498. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080028479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Inventus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.923.

Constituée par-devant M^e Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mai 1999, acte publié au Mémorial C n^o 580 du 28 juillet 1999, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n^o 105 du 19 janvier 2002.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INVENTUS S.A.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008028374/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04163. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Emerald Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.039.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028024/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01664. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

RepcO 38 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.188.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 28 décembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 28 décembre 2007 que:

1. M. Francois Brouxel, Avocat à la cour, né le 16 septembre 1966, à Metz, France, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a démissionné de ses fonctions d'administrateur A de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Bernd Günter A. Janietz, avocat, né le 26 juillet 1948 à Golslar, Allemagne, demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents, a été nommé administrateur A avec effet immédiat.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008028026/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Etplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.143.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 31 décembre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Sébastien Coyette
- Monsieur Olivier Dewalque

Tous les trois domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises est la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN S.à r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008028028/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of February.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EFG INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.454, incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, dated 26 November 2004 and published on 17 February 2005 in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) C-N147 at page number 7032, amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigning notary on 7 November 2007, published on 3 December 2007 in the Luxembourg official gazette C-N ° 2785 at page number 133639, (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Gérard Neiens, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Josiane Meissener, employee, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The proxy from the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting, signed by the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares and twenty one million nine hundred fifty thousand eight hundred ninety-eight (21,950,898) class C shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced. The attendance list, signed by the proxy of the appearing party, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed;

II. the share capital of the Company is fixed at five hundred forty-eight million seven hundred eighty-five thousand euro (EUR 548,785,000);

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;
2. decision to increase the Company's share capital by six million eight hundred eighteen thousand twenty-five euro (EUR 6,818,025) via a contribution in kind of five hundred thousand (500,000) shares of EFG PRIVATE BANK Ltd, and to subscribe to the two hundred seventy two thousand seven hundred twenty-one (272,721) new class C shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each that are issued as a consequence of such share capital increase;
3. presentation of the report of the independent auditor relating to the shares to be contributed to the Company in exchange for the increase of the share capital of the Company specified under item 2. above;
4. amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
5. decision to give power of attorney, with full power of substitution, to individually (i) any A member of the management committee of the Company, and (ii) any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to reflect, under his/her sole signature on behalf of the Company, the above changes by amending the share register of the Company.

This having been declared, the proxy of the appearing party has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder has passed the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the voting share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices as the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda that has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of six million eight hundred eighteen thousand twenty-five euro (EUR 6,818,025) in order to increase it from its current amount of five hundred forty-eight million seven hundred eighty-five thousand euro (EUR 548,785,000) to the amount of five hundred fifty five million six hundred three thousand twenty-five euro (EUR 555,603,025), by the issuance of two hundred seventy two thousand seven hundred twenty-one (272,721) new class C shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, via the contribution in kind by the Sole Shareholder of;

- five hundred thousand (500,000) shares (the Shares), corresponding to 0.31% of the share capital, of EFG PRIVATE BANK Ltd, a company incorporated under the laws of the England and Wales, having its registered office at London W1J5JB, Leconfield House, Curzon Street, registered under the number 2321802 with the England and Wales trade and company register (EFG PRIVATE BANK).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the new two hundred seventy two thousand seven hundred twenty-one (272,721) new class C shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to have them fully paid up by way of a contribution in kind of the Shares.

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the Shares so contributed in kind have been the subject of a report dated 6 February 2008 and prepared by PricewaterhouseCoopers, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, as independent auditor (réviseur d'entreprises), which states that:

We conducted our review in accordance with the professional recommendations applicable to this assignment issued by the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE). These professional recommendations require that we plan and perform the review to obtain moderate assurance as to whether the global value of the contribution in kind compared to the number and the par value of the shares to be issued in counterpart, is free of material misstatement.

(...)

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind (i.e., 500,000 shares of EFG PRIVATE BANK) does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued in counterpart (i.e., 272,721 new class C shares with a par value of EUR 25 each).

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The new class C shares to be issued have been fully subscribed and paid up by the Sole Shareholder via a contribution in kind of the Shares, so that the Shares contributed in kind and having a total value of six million eight hundred eighteen thousand twenty-five euro (EUR 6,818,025), as asserted via the auditor's report, are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been provided to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this capital increase, the Sole Shareholder holds 500 class A shares, 2 class B shares and 22,223,619 class C shares in the Company.

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the Sole Shareholder resolves to amend paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth read, in its English version, as follows:

« Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at five hundred fifty five million six hundred three thousand twenty-five euro (EUR 555,603,025), represented by five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares and twenty two million two hundred twenty-three thousand six hundred nineteen (22,223,619) class C shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority, with full power of substitution, to individually (i) any A member of the management committee of the Company, and (ii) any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above.

Capital duty

Insofar as the Company holds already 99.69% of the share capital of EFG PRIVATE BANK LIMITED and insofar as the contribution in kind consists of shares of a company incorporated in the European Union, contributed to the Company, being another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for the exemption of the capital duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 4,183.66.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and date first written above.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signs together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société EFG INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.454, constituée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, résident à Luxembourg, le 26 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 147, à la page numéro 7032, en date du 17 février 2005, modifié pour la dernière fois suivant l'acte du notaire instrumentant, en date du 7 novembre 2007, publié le 3 décembre 2007 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 2785, à la page numéro 133639, (ci-après nommée la Société).

L'Assemblée est présidée par M^e Gérard Neiens, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Mme Josiane Meissener, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit M^e Florent Trouiller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur), Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

La procuration de l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) représenté à la présente Assemblée restera également annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les membres du Bureau et le soussigné notaire.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que cinq cents (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt et un millions neuf cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (21.950.898) actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros par action chacune, et représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous. La liste de présence, signée par le mandataire de la partie comparante, les membres du Bureau et le soussigné notaire, est annexée au présent acte;

II. que le capital social de la Société est fixé à cinq cent quarante-huit millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 548.785.000);

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions huit cent dix-huit mille vingt-cinq euros (EUR 6.818.025) par voie d'apport en nature de cinq cent mille (500.000) actions de la société EFG PRIVATE BANK Ltd, et de souscrire aux et de libérer les deux cent soixante-douze mille sept cent vingt et un (272.721) nouvelles actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, émises dans le cadre de cette augmentation de capital;

3. présentation du rapport du réviseur d'entreprise indépendant portant sur les actions apportées à la Société en contrepartie de l'augmentation du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus;

4. modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société; et

5. décision de donner procuration, avec plein pouvoir de substitution, à individuellement (i) tout membre A du comité de direction de la Société, et (ii) tout juriste ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, afin de refléter, sous sa seule signature pour le compte de la Société, les modifications ci-dessus en modifiant le registre des actions de la Société.

Ceci ayant été déclaré, le mandataire de la partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation étant donné que l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de six millions huit cent dix-huit mille vingt-cinq euros (EUR 6.818.025) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent quarante-huit millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 548.785.000) à un montant de cinq cent cinquante-cinq millions six cent trois mille vingt-cinq euros (EUR 555.603.025), par voie d'émission d'un nombre total de deux cent soixante-douze mille sept cent vingt et un (272.721) nouvelles actions de classe C de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par le biais d'un apport en nature de l'Associé Unique de:

- cinq cent mille (500.000) actions (ci-dessous nommées les Actions), correspondant à 0,31% du capital social, de la société EFG PRIVATE BANK Ltd, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social à Leconfield House, Curzon Street, W1J5JB, Londres, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2321802, (EFG PRIVATE BANK).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire et libérer les deux cent soixante-douze mille sept cent vingt et un (272.721) nouvelles actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, moyennant un apport en nature des Actions.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport, en date du 6 février 2008, préparé par PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprise, qui expose que:

We conducted our review in accordance with the professional recommendations applicable to this assignment issued by the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE). These professional recommendations require that we plan and perform the review to obtain moderate assurance as to whether the global value of the contribution in kind compared to the number and the par value of the shares to be issued in counterpart, is free of material misstatement.

(...)

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind (i.e., 500,000 actions de EFG PRIVATE BANK) does not correspond at least to the number and the par value of the shares to be issued in counterpart (i.e., 272,721 nouvelles actions de classe C avec une valeur nominale de EUR 25 chacune).

Ledit rapport du réviseur d'entreprise est annexé au présent acte et sera enregistré à la même occasion, conjointement avec l'acte, après avoir été signé et validé par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné.

Les actions de classe C à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique par apport en nature des Actions, de sorte que les Actions contribuées, ayant une valeur totale de six millions huit cent dix-huit mille vingt-cinq euros (EUR 6.818.025), telle qu'exposée dans le rapport du réviseur d'entreprises, sont dorénavant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été notifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 500 actions de classe A, 2 actions de classe B et 22.223.619 actions de classe C dans la Société.

Troisième résolution

A la suite de la deuxième résolution, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinq cent cinquante-cinq millions six cent trois mille vingt-cinq euros (EUR 555.603.025) représenté par cinq cents (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille six cent dix-neuf (22.223.619) actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros par action chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité, avec plein pouvoir de substitution, à individuellement (i) tout membre A du comité de direction de la Société, et (ii) tout juriste ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, afin de procéder, sous sa seule signature pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus.

Droit d'apport

Dans la mesure où la Société détient déjà 99,69% des actions dans EFG PRIVATE BANK LIMITED et dans la mesure où l'apport en nature consiste dans des actions d'une société établie dans l'Union européenne, apportées à la Société qui est une autre société établie dans l'Union européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement à € 4.183,66.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la prédite partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: G. Neiens, J. Meissener, F. Trouiller, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2008. Relation: EAC/2008/2368. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008027744/272/235.

(080028510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

SBSM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 92.180.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 6 novembre 2007 que:

- Le nombre d'administrateur de la société est porté de 3 à 4.

- Monsieur Nicolas Bertrand, résidant à F-88330 Domevre sur Durbion, 3, rue de la Tuilerie, est nommé aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008027260/317/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

GP3 Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 136.295.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1) Monsieur Marc Petit, ingénieur, demeurant à L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1^{er},
ici dûment représenté par Monsieur Alain Maquet, ingénieur, demeurant à L-8530 Ell, 5, Haaptstrooss,
agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration qui lui a été donnée par Monsieur Marc Petit
à Olm en date du 24 janvier 2008.

2) Monsieur Martial Mernier, employé privé, demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny, 87, rue du Serpont.
ici dûment représenté par Monsieur Alain Maquet, ingénieur, demeurant à L-8530 Ell, 5, Haaptstrooss,
agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration qui lui a été donnée par Monsieur Martial
Mernier à Libramont-Chevigny en date du 24 janvier 2008.

3) Monsieur Alain Mottet, employé privé, demeurant à B-6769 Robelmont, 39, rue de la Poncette.

ici dûment représenté par Monsieur Alain Maquet, ingénieur, demeurant à L-8530 Ell 5, Haaptstrooss, agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration qui lui a été donnée par Monsieur Alain Mottet à Robelmont en date du 24 janvier 2008.

4) Monsieur Alain Maquet, ingénieur, demeurant à L-8530 Ell, 5, Haaptstrooss, agissant en son nom personnel.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varieront par les comparants agissant en leurs dites qualités et par le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: GP3 EUROPE S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Capellen (commune de Marner).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute par une décision prise à la majorité des trois quarts du capital social.

Art. 5. La société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations sous quelques formes que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé ou bénéficiaire en attente d'agrément se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés ou bénéficiaires en attente d'agrément sur le prix après un délai de quatre semaines, le ou les détenteurs de parts qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des

parts. A défaut d'accord sur la nomination de l'expert entre associés concernés, le président du Tribunal d'Arrondissement nommera un expert.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de huit semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de huit semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de quatre semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers par lettre recommandée à la poste et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par des associés représentant plus des deux tiers du capital social lors d'une assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité des deux tiers du capital.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus des deux tiers du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité des trois quarts du capital social conformément aux articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de 1.600,- euros.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par les associés suivants:

	Parts
- Monsieur Petit Marc, ci-avant nommé	300
- Monsieur Mernier Martial, ci-avant nommé	80
- Monsieur Mottet Alain, ci-avant nommé	20
- Monsieur Maquet Alain, ci-avant nommé	100
Total: cinq cents parts sociales	500

De sorte que la somme de soixante deux mille cinq cent euros (62.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés présents et dûment représentés,

représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8308 Capellen (commune de Marner), 83, Parc d'activité.
- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Alain Maquet, ingénieur, né à Libramont le 29 février 1968 demeurant à L-8530 Ell, 5, Hauptstrooss.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant Monsieur Alain Maquet, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Maquet, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2008, Relation: EAC/2008/2365. — Reçu 312,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008027728/272/154.

(080028115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Konzeptual Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.293.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 janvier 2008

1. M. Eric Magrini a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. M. Philippe Toussaint a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Pietro Longo a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KONZEPTUAL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008028043/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080028571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.